



Cessation de paiements avec ma banque

Par **karamane**, le **28/09/2010 à 20:58**

Bonjour, je suis artisan depuis février 2008 depuis août 2009 je ne paye plus mon crédit et mes charges j'ai fait 2 protocoles d'accord avec la banque que je n'ai pas respectés. Mon comptable veut me mettre en cessation de paiement. Aujourd'hui je paye mes charges et je paye mon crédit mais il reste toujours les anciennes dettes maintenant que dois-je faire ? Faire la cessation de paiement ou de poursuivre mais échéancier et essayer de m'arranger avec les huissiers et autres ?

Par **maniongui**, le **12/10/2010 à 13:09**

Bonjour Avant d'aller faire une cessation de paiements, il y a des procédures alternatives qui sont la conciliation ou la procédure de sauvegarde. Je peux vous y aider.

Par **karamane**, le **05/11/2010 à 14:07**

merçi je voudrais bien de votre aide

Par **maniongui**, le **05/11/2010 à 14:29**

Bonjour Vous pouvez m'envoyer vos coordonnées par message personnel, je prendrai contact avec vous.

Par **karamane**, le **05/11/2010** à **14:37**

bonjour merci voila mon numero 06.15.70.33.84 je vous laisse aussi mon mail
youssefkaramane@live.fr